MDG045

LA GESTION DU PERSONNEL D'AGENCES ET DE CABINETS

OBJECTIF(S)

- Faire le point sur les dernières évolutions de la convention collective et de la loi relatives aux salariés de cabinets.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Responsables de structures en charge de la gestion de salariés au sein d'une agence ou d'un Cabinet immobilier

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)) - 60 % juridique 20 % pratique et 20 % management
Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en gestion du personnel - RH - médiation
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LES TEXTES EN PRÉSENCE

- LA CCN DE L'IMMOBILIER ET LE CODE DU TRAVAIL
  - La convention collective nationale de l'immobilier :
  - Le code du travail

II - LES DIFFÉRENTS TYPES DE POSTE

- Les agents commerciaux
- Les Négociateurs salariés VRP
- Les Négociateurs salariés non VRP

III - LES SALARIÉS SÉDENTAIRES ET MOBILES

- Les employés et les agents de maîtrises sédentaires et mobiles
- Les cadres sédentaires et mobiles

IV - LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS EN COURS DE CONTRAT

- Les congés payés.
  - Les périodes d'essai
  - Les règles légales en matière de congés payés
- Les cas de suspension du contrat de travail (absence, maladie, AT…)
- Les réclamations en cours de contrat
- L'évaluation des risques professionnels
- La formation professionnelle et les entretiens professionnels obligatoires

V - LA RUPTURE DU CONTRAT

- Le départ à la retraite
- L'inaptitude (suite à une maladie ou un AT).
- Les fautes disciplinaires.
- Le licenciement
- La rupture conventionnelle
- La transaction article 2044 du Code civil, l'homologation par le conseil des prud'hommes

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

Formation professionnelle FNAIM 2022 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.